

SCOT de la métropole du Grand Paris

La métropole du Grand Paris est en train d'élaborer le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Ce document organise le développement de son territoire pour les 15 ou 20 ans à venir.

Il est composé :

- D'un rapport de présentation qui est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.
- Du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui permet de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet pour le territoire de la métropole à 20 ans environ.
- Du document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère.

Vous pouvez retrouver davantage d'information et les documents disponibles au lien suivant :

<https://scot.metropolegrandparis.fr/>